

## COMITÉ ADMINISTRATIF– 13 JANVIER 2021

À une séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 13 janvier 2021, à 19 h, par vidéoconférence, et à laquelle :

**SOUS LA PRÉSIDENTE DU PRÉFET, MONSIEUR YVON SOUCY**

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :**

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Monsieur Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André

Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière

Madame Anita Ouellet-Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel

**EST ABSENT :**

Monsieur Régnald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal

Tous membres du comité administratif de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Doris Rivard, adjointe exécutive.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, le préfet, monsieur Yvon Soucy, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif. Il vérifie les présences et s'assure du quorum. Il fait mention des dispositions de l'article 153 du Code municipal du Québec. Ainsi, les membres du présent conseil constatent que l'avis de convocation de la séance a été signifié tel que requis par le Code, aux membres du comité administratif qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance. Après quoi, la séance est ouverte.

### **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

001-CA2021

*Il est proposé par monsieur Jean Dallaire  
appuyé par monsieur Gervais Darisse  
et résolu à l'unanimité des membres du comité administratif présents*

QUE les membres du présent comité administratif adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté.

### **3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2021**

**Attendu** l'article 127 du Code municipal du Québec qui mentionne que dans l'exercice de toute compétence qui lui est dévolue par délégation du conseil, le comité administratif est assujéti aux règles du code en ce qui concerne la tenue de ses séances et la conduite générale de ses affaires;

**Attendu** l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit l'établissement par le conseil de la MRC d'un calendrier de ses

séances ordinaires avant le début de chaque année civile, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Attendu** l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec qui stipule que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier;

**EN CONSÉQUENCE,**

002-CA2021

*il est proposé par monsieur Pierre Saillant  
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay  
et résolu à l'unanimité des membres du comité administratif présents*

QUE le comité administratif de la MRC de Kamouraska adopte le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du comité administratif de la MRC en 2021, lequel sera publié conformément à la Loi :

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Le 27 janvier 2021 | Le 23 juin 2021      |
| Le 24 février 2021 | Le 25 août 2021      |
| Le 24 mars 2021    | Le 22 septembre 2021 |
| Le 28 avril 2021   | Le 27 octobre 2021   |
| Le 26 mai 2021     | Le 10 novembre 2021  |

L'heure du début des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de Kamouraska est fixée à 9 h.

#### 4. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À L'INSPECTION

**Attendu qu'** en fonction des besoins identifiés par la direction, l'adjointe à l'inspection est en mesure d'offrir un soutien à l'équipe d'inspection en bâtiment et en environnement;

**Attendu que** le contrat de l'adjointe à l'inspection venait à échéance le 18 décembre 2020;

**Attendu que** le poste d'adjointe à l'inspection doit devenir un poste régulier à temps plein à durée indéterminée;

**EN CONSÉQUENCE,**

003-CA2021

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon  
appuyé par monsieur Gervais Darisse  
et résolu à l'unanimité des membres du comité administratif présents*

QUE le comité administratif de la MRC de Kamouraska autorise l'embauche de madame Linda Drapeau au poste d'adjointe à l'inspection, poste régulier à temps plein à durée indéterminée régi par les termes de la Politique de gestion du personnel de la MRC de Kamouraska.

#### 5. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

**Attendu** la résolution numéro 258-CA2020 autorisant le lancement d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

**Attendu que** l’affichage interne a été effectué le 15 octobre 2020 et qu’aucune candidature n’a été reçue provenant d’employé(e)s intéressé(e)s au poste concerné;

**Attendu** l’affichage externe du poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement;

**Attendu que** les entrevues d’embauche ont été réalisées le 10 décembre 2020;

**Attendu** la recommandation du comité de sélection d’embaucher madame Janie Roy-Mailloux au poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement, poste régulier à temps plein à durée indéterminée;

**EN CONSÉQUENCE,**

004-CA2021

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire  
appuyé par monsieur Pierre Saillant  
et résolu à l’unanimité des membres du comité administratif présents*

QUE le comité administratif de la MRC de Kamouraska autorise l’embauche de madame Janie Roy-Mailloux au poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement, poste régulier à temps plein à durée indéterminée régi par les termes de la Politique de gestion du personnel de la MRC de Kamouraska.

QUE la date d’embauche est normalement déterminée au lundi 8 février 2021, sous réserve toutefois des consignes sanitaires en vigueur à cette date.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

s/o

**7. FERMETURE DE LA SÉANCE**

Les points mentionnés à l’ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 19 h 12.

**EN CONSÉQUENCE,**

005-CA2021

*il est proposé par madame Anita Ouellet-Castonguay*

QUE la présente séance soit close.

Le préfet

(Signé)

---

Yvon Soucy

Le directeur général et secrétaire-trésorier

(Signé)

---

Jean Lachance